

Les grandes étapes de la VAE

Informez-vous

Choisissez

Une Haute École et un cursus.

Contactez le Conseiller VAE

De la Haute École choisie. Le conseiller VAE informe et oriente le candidat.

Rédigez le dossier VAE

Le conseiller VAE accompagne le candidat et donne un avis sur la faisabilité de la démarche.

Déposez le dossier VAE

Le candidat vérifie les dates de dépôt fixées par la Haute École de son choix.

LE JURY VAE ANALYSE LE DOSSIER et remet un avis après audition ou épreuve éventuelle. Le candidat se prépare à l'audition et à l'épreuve éventuelles avec le conseiller VAE.

LA HAUTE ÉCOLE PREND UNE DÉCISION de programme adapté au profil du candidat.

Entrez dans le cursus d'études choisies

60 crédits au minimum.

“ La VAE est un dispositif de valorisation des acquis de l'expérience destiné aux adultes en reprise d'études supérieures, dans toutes les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. ”

Marc,
30 ans, diplôme secondaire, au chômage, VAE Programme Spécifique.
«La VAE m'a fait gagner 1 an !», «Je n'ai pas de diplôme. J'ai ensuite eu une expérience de 6 ans en import-export. Je me suis retrouvé au chômage. J'ai eu l'occasion de reprendre des études en continuant à bénéficier des allocations de chômage. Avec la VAE, j'ai gagné du temps dans mes études car j'ai pu faire les deux premières années en une grâce à mon expérience.»

Alice,
28 ans, étudiante en master en ingénierie et action sociale, VAE Dispenses.
«A 18 ans, je n'avais pas envie de continuer l'école», «Ca n'avait pas de sens pour moi de faire des études à 18 ans et ça en a beaucoup plus 10 ans plus tard. Dans mon histoire, j'ai appris beaucoup sur le terrain. Avec la VAE, j'ai greffé de la théorie sur de la pratique.»

Hayat,
35 ans, reprise d'études, VAE Admission
« Je vais pouvoir vraiment entamer ma carrière et avoir un travail stable », « J'ai une expérience professionnelle de 5 ans, mais mon contrat n'a pas été renouvelé. On m'a demandé tous les documents, certificats ou diplômes, que j'avais, toutes les formations que j'ai faites, comme les cours du soir, et j'ai été acceptée pour passer en deuxième année, avec des dispenses. Avec ce diplôme, je vais enfin pouvoir entamer ma carrière. »

Un nouvel élan professionnel, c'est possible !

Valorisez votre expérience



www.vae-hautesecoles.be



Éditeur responsable : Thierry LOTHARE - Rue des Sœurs Grises, 6 - 7000 Mons

valorisation
des acquis
de l'expérience
en Haute École

Se former pour évoluer et s'épanouir

Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE permet à tous les adultes (salariés, indépendants, bénévoles, demandeurs d'emploi, ...) d'accéder à une formation dans les Hautes Écoles. Ces adultes peuvent bénéficier de programmes de cours adaptés à leur profil à condition de pouvoir prouver une expérience acquise et des compétences en lien avec le cursus d'études choisi.

Comment valoriser l'expérience acquise ?

Le candidat ou la candidate fera l'inventaire et l'analyse approfondie de ses expériences et compétences. Celles-ci seront transcrites dans un dossier avec toutes les preuves pouvant en attester.

Qui peut bénéficier d'une VAE ?

Tous les adultes, diplômés ou non, qui souhaitent poursuivre des études supérieures et qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle et personnelle en lien avec le cursus choisi.

Se faire accompagner, c'est essentiel

Dans toutes les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un conseiller VAE apporte une aide méthodologique, répond aux questions et accompagne les candidats dans la définition d'un projet professionnel, la préparation du dossier VAE et l'entrevue éventuelle devant le jury en Haute École.

La liste des conseillers est disponible sur les sites
www.vae-hautesecoles.be
www.vae-he.be

électronique
informatique de gestion construction
travail social logopédie automobile
biotechnique enseignement techniques de l'image
kinésithérapie soins infirmiers
aérotechnique sciences de l'ingénieur informatique de systèmes
sciences chimiques techniques et gestion horticoles
agro-industries et biotechnologies environnement
immobilier marketing gestion d'entreprise
agronomie arts du tissu arts appliqués assurance
e-business traducteur modélisme publicité
stylisme infographie
interprète

La liste des formations organisées en Haute École est disponible sur le site www.go4sup.be

Comment introduire la demande ?

La demande sera adressée aux autorités de la Haute École choisie, sous la forme d'un dossier VAE. Deux dates de dépôt sont prévues : se référer aux dates limites de la Haute École choisie.

Ce dossier est téléchargeable sur les sites
www.vae-hautesecoles.be
www.vae-he.be

Quels sont les critères d'évaluation d'un dossier VAE ?

L'expérience professionnelle et/ou personnelle du candidat ou de la candidate doit être significative et être en lien avec le cursus visé.

Le jury évaluera la pertinence du projet de reprise d'études et la consistance du dossier VAE rédigé par le candidat.

VAE : quelques témoignages...

Anne Verbeke,
Directrice d'une Haute École. « Les Hautes Ecoles, ça offre un panel très important de formations possibles », « Vous avez une vingtaine de Hautes Ecoles en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui organisent du type court ou long dans différentes catégories (économique, médical, technique, pédagogique, langues, etc.) : ça offre donc un panel très important de formations possibles. Le « plus » des Hautes Ecoles par rapport aux autres types de formation, c'est l'intégration quasi-immédiate dans le monde du travail. »

Anne Vigneul,
conseillère VAE.

« Tous les candidats en ressortent grandis ! », « Je trouve que le projet VAE a quelque chose d'extrêmement positif. On rencontre parfois des candidats qui ont vécu éventuellement des échecs, qui n'ont pas toujours eu la possibilité de choisir les études qui leur convenaient le mieux. On est donc vraiment dans une démarche extrêmement positive : tous les candidats en ressortent grandis. Tout le monde a une seconde chance. »

Murielle Vanvolsem,
Conseillère au SIEP, « Il faut pouvoir mettre en avant ses expériences, ses connaissances », « Au SIEP, notre rôle c'est d'informer le public sur tous les parcours d'études, sur tous les parcours de formation, mais aussi sur les métiers. En plus de l'orientation, notre mission c'est d'essayer de mettre en évidence les compétences des candidats qui sont plus du domaine de l'acquis sur le terrain, de mettre en relation les passions avec les mondes de la formation et des métiers. »

Paul-Marie Empain,
secrétaire communal, employeur, « La VAE, c'est la reconnaissance de ce que l'on a fait de manière concrète », « La VAE, pour nous employeur, est perçue de manière positive puisqu'elle permet de gagner du temps, vu que les candidats sont directement opérationnels. Pour les intéressés, c'est une reconnaissance de ce qu'ils ont fait de manière concrète. »